

2021-4304
2022-02-23

LANXESS

METASOL® TK-100 SOLUTION

À utiliser comme agent de préservation pour supprimer les champignons dans les matériaux et produits n'entrant pas en contact avec des produits alimentaires cellulosiques tels que les produits de papier et les textiles

COMMERCIAL (INDUSTRIEL)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION 13450 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Thiabendazole

(présent sous forme du sel d'hypophosphite) 20 %

CONTENU NET :

LANXESS Corporation
111, RIDC Park West Drive
Pittsburgh (PA) 15275-1112
1 800 LANXESS

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE

URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT :

CANUTEC (Canada): 1-613-996-6666

CHEMTREC: 1-800-424-9300 (USA)

1-703-527-3887 (International)

TOUTES AUTRES UGENCES :

LANXESS: 1-800-410-3063 (USA)

1-866-673-6350 (Canada)

MODE D'EMPLOI

On peut ajouter la solution Metasol TK-100 à n'importe quelle étape de la préparation, pourvu que le mélange soit suffisamment agité pour bien disperser le produit dans le produit fini. Les niveaux s'étendent de 0,1 % à 1,5 % (de produit en poids) selon l'application. On ne peut déterminer ceux-ci que par une évaluation en laboratoire.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. PEUT IRRITER LA PEAU. ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES YEUX. ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.

Les travailleurs doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange et le chargement ainsi que durant les activités de nettoyage et de réparation.

PREMIERS SOINS :

INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15-20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes, et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Garder le produit dans le contenant original lors de l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, de la nourriture animale, des engrais ou autres pesticides. Garder loin du feu, d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

En cas de déversement moins important : Récupérer le liquide renversé. Absorber le résidu avec un absorbant solide. **NE PAS VIDER DANS LES COURS D'EAU DE SURFACE. AVISER** l'agence de réglementation provinciale.

AVIS À L'ACHETEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.